

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ENSEIGNEMENT

**MODIFICATIONS DES HORAIRES DE
L'ÉCOLE PAUL FRANTZ**

Délibération : **06.2015.053**

Transmis en préfecture le :

6 juillet 2015

Séance du : **30 juin 2015**

Compte-rendu affiché le **7 juillet 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **24 juin 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Jean-Christian DARNE, Maryse
JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Christian
ARNOUX, François VURPAS (jusqu'au point 12),
Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge
BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Yves CRUBELLIER,
Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Catherine
ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Fabienne TIRTIAUX, Michel MONNET, Bernadette
VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, François
VURPAS (à partir du point 13), Anne-Marie
JANAS, Jean-Philippe LACROIX, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs :

Fabienne TIRTIAUX à Roland CRIMIER, Michel
MONNET à Guillaume COUALLIER, Bernadette
VIVES-MALATRAIT à Agnès JAGET, Isabelle
PICHERIT à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie
JANAS à Serge BALTER, Jean-Philippe LACROIX à
Aurélien CALLIGARO, Evan CHEDAILLE à Yves
CRUBELLIER

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Yves DELAGOUTTE

Suite aux constats identifiés par les différents partenaires de la communauté éducative dans le cadre d'une concertation engagée par la Ville de Saint-Genis Laval dans une démarche améliorative des temps de l'enfant, le Conseil Municipal du 26 mai 2015 a approuvé les évolutions relatives aux temps périscolaires pour la prochaine rentrée scolaire 2015/2016 et notamment les horaires différenciés entre les écoles maternelles et élémentaires.

À ce titre, La mairie, en proposant des horaires différenciés maternelle élémentaire, avait tenu compte des nombreux avis exprimés sur la commune par l'école et ses partenaires (parents d'élèves et DDEN). Notamment des demandes de ne pas raccourcir la matinée de 15 minutes en élémentaire tout en réduisant la durée de la matinée en maternelle.

Or, la configuration particulière de l'école Paul Frantz qui regroupe sur un même site (tant extérieur, qu'intérieur) des classes maternelles et élémentaires induit des difficultés de gestion des flux des enfants et des parents.

La direction du groupe scolaire Paul Frantz et les représentants d'associations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) ont exprimé mi-juin 2015 ces complexités et leur souhait d'analyser la situation spécifique de l'école. Ils ont, en outre, fait part des éléments suivants :

- les adultes (assistantes maternelles ou parents) qui viennent chercher les petits en maternelle entre 11h35 et 11h45 devront ensuite attendre les aînés d'élémentaire jusqu'à 12h minimum : risque qu'ils n'attendent pas à l'extérieur de l'enceinte scolaire surtout en cas d'intempéries;
- la circulation des élèves de maternelle et les accompagnants à partir de 11h35 jusqu'à 12h00 va risque de perturber la fin des cours des élèves scolarisés en élémentaire;
- les adultes qui raccompagnent entre 13h35 et 13h50 les petits en maternelle et les grands en élémentaire pour 14h seront tentés de déposer les 2 simultanément, ce qui repose la problématique de sur-effectif par rapport à l'encadrement et la question de responsabilité;
- la pause méridienne réduite pour les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire avec le retour à l'école prévu à 13h35.

Soucieuse de l'intérêt porté à la globalité des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire) tant au niveau de son développement que de sa sécurité, la Ville de Saint-Genis Laval a engagé un processus de concertation favorisant l'écoute, le dialogue avec l'ensemble des partenaires éducatifs : la directrice de l'école, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, les représentants d'associations de parents d'élèves.

Plusieurs réunions se sont tenues depuis le 15 juin 2015 et le dialogue constant avec les différents partenaires et la Ville de Saint-Genis-Laval ont permis de déterminer qu'une modification des horaires reposant sur la mise en place d'un horaire identique pour l'élémentaire et la maternelle se révélait opportune pour ce groupe scolaire.

Il est donc proposé la mise en place d'horaires identiques pour la maternelle et l'élémentaire Paul Frantz : 8h30/11h45 et 13h45/15h45 et le mercredi matin de 8h30 à 11h30 avec une garderie périscolaire assurée jusqu'à 12h00.

Cette proposition a recueilli un avis favorable de la part :

- de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la Circonscription ;
- des membres du Conseil extraordinaire de l'école Paul Frantz réuni le mercredi 24 juin 2015;
- des membres du comité de pilotage du périscolaire réuni le jeudi 25 juin 2015.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** les nouveaux horaires de l'école Paul Frantz cités ci-dessus à compter de la prochaine rentrée scolaire 2015/2016;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) par avenant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves DELAGOUTTE ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.